

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 23 septembre 2025	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 20	
Pouvoir : 3	<u>Excusés</u> : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,
Votants : 23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse  
Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_09\_04

### MARCHE DE SERVICE POUR LES OPERATIONS DE GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles L.325-1 et suivants,

**Vu** la procédure de publicité et de mise en concurrence lancée par la commune pour l'attribution d'une délégation de service public relative à la gestion de la fourrière automobile,

**Considérant** que ladite procédure est demeurée infructueuse, aucune offre recevable n'ayant été présentée lors de la date de remise des offres le 18 novembre 2024.

**Considérant** qu'il est néanmoins indispensable d'assurer la continuité du service public de la fourrière automobile sur le territoire communal,

**Considérant** que l'article L1411-8 du CGCT autorise, en cas d'échec de la procédure de Délégation de Service Public lié notamment à l'absence de remise d'offre, la collectivité à engager des négociations pour l'établissement d'un marché public de prestation de service.

**Considérant** que la société **Cantrel Assistance 14** s'est déclarée disposée à assurer la prestation de service, dans le respect des prescriptions légales et réglementaires, pour une durée de **5 ans**,

**Considérant** le projet de convention annexé à la présente délibération,

**Vu** l'avis du CST du lundi 22 septembre 2025

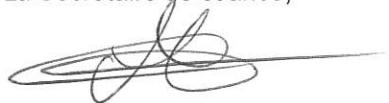
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le choix de la société Cantrel Assistance 14 comme opérateur du marché de service pour les opérations de gestion de la fourrière automobile de la commune pour une durée de 5 ans.
- **APPROUVE** la convention de marché de service pour les opérations de gestion de la fourrière annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Cantrel Assistance 14, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

Yves DESHAYES

